

CDEN du 30 novembre 2017

Déclaration intersyndicale FSU, SGEN-CFDT, SE-UNSA et CGT

Ce CDEN qui se tient dans l'urgence a pour but de nous présenter un nouveau Protocole et donc d'avaliser les futures suppressions de postes et fermetures d'écoles dont étonnamment il n'est fait nulle part mention dans le bilan du Protocole précédent.

Contrairement au précédent Protocole nous n'avons été ni informés ni consultés durant sa genèse. Cela souligne une fois de plus le fait que l'institution nous dénie notre connaissance du terrain et donc du tissu scolaire de ce département.

Sur la forme, la façon de procéder est critiquable. Venons-en maintenant au fond.

Un nouveau Protocole est présenté alors qu'aucune évaluation du précédent n'a été faite par le CDEN, seule instance institutionnelle existante.

Ce nouveau Protocole ne contient pas de propositions chiffrées en termes de postes supprimés. Il ne prend visiblement pas en compte la défense de la singularité de notre département à la fois urbain, rurale et montagnard.

Nous ne pouvons donc que dénoncer le document définitif proposé.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, si vous nous demandez notre avis sur ce plan, il ne pourra être que négatif.

Le CDEN doit rester un lieu d'échanges et de confrontation. Nous refusons de cautionner la transformation de ce CDEN en simple chambre d'enregistrement d'un Plan d'action décidé ailleurs, confisquant ainsi les prérogatives du CDEN.

Vous vous êtes attaché à recueillir l'assentiment d'élus nationaux qui ne siègent pas au CDEN. Vous préférez ainsi vous passer d'une évaluation des 3 dernières cartes scolaires et de la réflexion de notre instance, réflexion qui aurait pu se révéler autrement embarrassante car plus pointue et donc plus difficilement récusable.

Alors que l'Education Nationale évalue régulièrement les compétences de ses agents, elle ne se soumet pas à l'évaluation des mesures qu'elle met en place.

Nous demandons un groupe de travail interne au CDEN afin de faire un bilan sur le protocole précédent et de poser des bases précises pour le suivant.